

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

1/2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION – OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE

Chaque année une subvention est versée à l'OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE afin de couvrir les dépenses et les charges de personnel, inhérentes au fonctionnement de l'établissement scolaire.

Le rapport financier nécessaire à l'évaluation du montant de la subvention pour l'année scolaire 2015/2016 a bien été transmis par l'organisme de gestion au service des finances de la Ville.

Par conséquent et après étude du rapport, il est proposé d'attribuer à l'OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE pour l'année 2016, une subvention de 76 084 €.

Cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au budget à l'article fonctionnel 92213, compte nature 6574.